

## ANNÉES DE PLOMB

### Justice pour tous !

*Un groupe d'associations de Marocains résidents à l'étranger veulent que le cas des immigrants marocains qui ont souffert durant les années de plomb soit pris en considération dans le processus de réconciliation nationale. Ils ont adressé un rapport en ce sens à l'Instance Équité et Réconciliation (IER) dont voici la préambule:*

**L**es violations graves et systématiques des droits de l'homme par les autorités marocaines ne se sont pas limitées au seul territoire marocain, mais elles étaient au-delà des frontières. La répression politique a touché les démocrates, les opposants politiques, et tout court les Marocains suspects là où ils se trouvaient, surtout dans les pays européens où réside une forte communauté immigrée marocaine. Les militants marocains à l'étranger ont payé un fort prix pour leur engagement en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés.

Les victimes de cette répression politique au-delà des frontières se chiffrent par milliers, et les violences varient des simples tracasseries administratives jusqu'aux liquidations physiques en passant par les retraits du passeport, l'emprisonnement des familles, les enlèvements ou les disparitions. Durant les années 70 un centre de détention secret à Rabat, le «Complexe» situé à l'avenue Mae al Aynine – Agdal, était réservé aux Marocains vivant à l'étranger, enlevés à leur

retour au Maroc et détenus, parfois durant des années, sans jamais être présentés à la justice.

L'immigration marocaine à l'étranger a subi le même arbitraire et la même répression qu'a subi le peuple marocain dans son ensemble. Or dans le débat actuel sur les violations des droits de l'homme au Maroc, les souffrances des immigrés sont évacuées et dans le meilleurs des cas réduites à celles des exilés politiques. Ni dans les travaux de l'IER, ni dans les activités des organisations des droits humains la question des violations dont sont victimes les immigrés n'occupe la place qu'elle lui revient.

Par la limitation des compétences de l'IER à la «disparition forcée» et à la «détention arbitraire», et malgré l'assimilation de l'exile forcé à la disparition, les pages des graves violations des droits de l'homme dont étaient victimes les immigrés restent toujours ouvertes. En effet la disparition forcée et la détention arbitraire ne peuvent à elles seules résumer l'ensemble des violations graves des droits de l'homme par l'Etat marocain durant une période de 44 ans; et

surtout rendre compte de l'ensemble des violations et de la répression qu'a subi la communauté marocaine à l'étranger.

Pour sauvegarder la mémoire et rendre justice aux victimes de la répression au delà des frontières, surtout à ceux qui sont mort en exile sans fléchir dans leur combat pour les libertés, la démocratie, et les droits humains, un groupe d'associations et de militants ont pris l'initiative de rédiger un rapport sur les violations des droits de l'homme à l'encontre des marocains à l'étranger.

Le rapport n'est qu'une modeste contribution à l'écriture d'une page de l'histoire de l'immigration marocaine, contre l'oubli et pour la mémoire. Il a été préparé à partir des archives et des documents des associations d'immigrés et des droits humains, des témoignages des victimes, des correspondances officielles des consulats, des ambassades, et des amicales aux Pays-Bas, et des publications sur l'internet.

Après un rappel de l'historique du processus pour la justice et l'équité au Maroc, et des compétences et attributions de l'IER, le rapport se consacre à la question

de l'immigration et des violations des droits de l'homme par l'Etat marocain au delà des frontières. En plus de la période post migratoire, trois grandes périodes peuvent être identifiées : une première période du tout répressif, des années 60 jusqu'à la fin des années 80, une deuxième période de la répression «soft » qui a commencé avec le début des années 90 jusqu'au 11 septembre 2001, et enfin une troisième période plus récente de la répression «sélective».

Le rapport ne traite que des deux premières périodes, en raison, d'abord du manque d'informations et de témoignages relatifs à l'immigration pour la période la plus récente, en suite du fait de la publication par les organisations internationales des droits humains de rapports consacrés aux derniers développements des droits de l'homme au Maroc.

Pour plus d'information, contacter: EMCEMO

00 31 20 428 88 25

Email : info@emcemo.nl

## FMC

### Quinzaine du Maroc Édition 2005

**N**ous venons d'apprendre que la fédération marocaine du Canada (FMC) serait en train de préparer une quinzaine du Maroc tout en couleur, le mois de mai prochain.

L'une des vedettes invitées à cette quinzaine serait Mme Nouzha Skalli, une des députées femmes du Maroc, qui va donner une série de conférences au Québec, et peut-être à Ottawa.

L'une des activités programmées serait une levée de fonds pour la réalisation du fameux projet, tant attendu, du Centre communautaire à Montréal.

Toutes ces informations sont à prendre au conditionnel et avec toute réserve, car aucun communiqué n'a encore filtré de la part de la FMC.

Nous aurons, avec un peu de chance, beaucoup plus de détails à vous fournir

dans le prochain numéro.

Nous ne manquerons bien sûr pas de vous faire part de toute réaction émanant de la FMC en ce sens.

Rappelons pour la petite histoire, que les quinzaines du Maroc de la FMC ne sont programmées qu'une fois tous les deux ans, et ce, pour des raisons de coordination avec les communautés sépharades.